



## BULLETIN D'INFORMATION #37

Sur les **90** tests effectués ces deux derniers jours, aucune nouvelle personne n'a été révélée positive au virus Covid-19. **2634** personnes ont été dépistées depuis le début d'épidémie. Le bilan demeure à **58** personnes touchées depuis le début de l'épidémie. **51** personnes ne présentent plus de signes de la maladie et sont autorisées à sortir d'isolement. **7** personnes demeurent sous surveillance, dont un patient hospitalisé. Les autorités sanitaires recommandent, avec l'allègement du confinement, **la vigilance et le respect des mesures barrières**.

### Chiffres clés

<b>Nombre total de cas COVID-19</b>	<b>58</b>
<b>Nombre total de cas COVID-19 hospitalisés</b>	
- en cours	1
- depuis le début de l'épidémie	4
<b>Nombre de cas COVID-19 admis en réanimation</b>	<b>1</b>

Fig. 1. Nombre de cas cumulés COVID-19 en PF par date

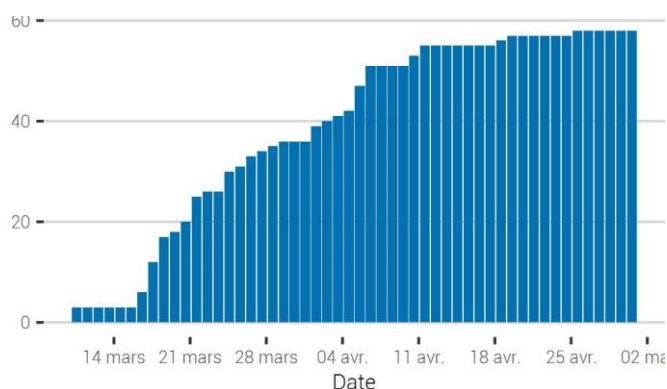
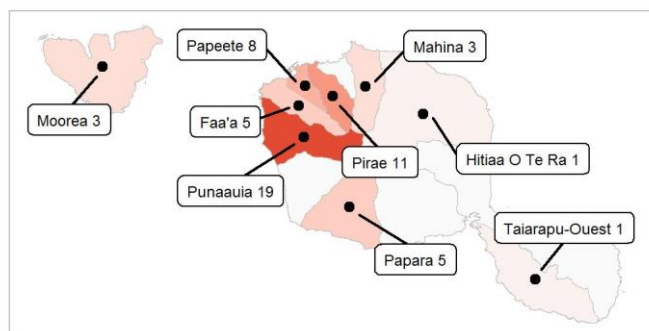


Fig. 2 : Cartographie des cas depuis le début de l'épidémie (IDV)

Source : Bureau de veille sanitaire, Direction de la santé



### Continuité territoriale avec la métropole et liaisons inter-îles

Le troisième vol de continuité territoriale arrive ce samedi 02 mai 2020 en fin de soirée à l'aéroport international de Tahiti-Faa'a. A son bord se trouvent **33** personnes, des patients de retour d'évacuation sanitaire, leurs accompagnateurs et des résidents. Comme l'indique le protocole d'accueil ces personnes, toutes testées négatives au virus et ne présentant pas de symptômes de la maladie, seront accueillies et confinées durant deux semaines dans des structures gérées par le Pays. Elles bénéficieront également d'un suivi et d'un soutien psychologique dès leur arrivée, ainsi que d'un suivi sanitaire durant leur temps de confinement à l'issue duquel elles seront testées. Par ailleurs, la direction de la Santé affrètera pour des besoins sanitaires une série de vols inter-îles à partir du lundi 11 mai prochain.

### Masques : 500.000 unités en vente dans les pharmacies, soutien à la production locale de PĀRURU VAHA

Près de **500.000** masques extraits du stock de la pharmacie d'approvisionnement du Pays seront livrés dès le lundi 04 mai prochain dans les pharmacies du Fenua, qui pourront les vendre à la population en tant que produit de première nécessité au tarif de 100 XPF l'unité. Dans le même temps, les autorités sanitaires recommandent toujours le port du masque en tissu comme geste barrière, et s'apprêtent à lancer une initiative de soutien à la production locale.



## Masques en tissu : soutien à la production et mode de fabrication

Les autorités sanitaires rappellent systématiquement à la population que la période d'allègement du confinement doit être vécue dans le respect des gestes d'hygiène et des mesures barrières parmi lesquelles le port du masque, le **PĀRURU VAHA** fait appel à l'esprit de vigilance.

Afin de soutenir l'emploi et la production locale de ces masques réutilisables, et qui concourent également à la protection de l'environnement, le Pays, en lien avec les importateurs, va soutenir la filière en matière de commandes de tissu.

Il n'est donc pas inutile de rappeler les raisons pour lesquelles porter ce masque, comment et quand, comment l'entretenir et de quelle nature est constituée son tissu.

**Pourquoi le porter ?** Le but du port du masque en tissu est la protection, de la personne qui le porte et des personnes qui l'entourent. Il permet d'améliorer les gestes barrières en diminuant notamment le contact entre les mains et le visage, principaux points d'entrée du virus, et sert à éviter de contaminer les autres personnes en filtrant les projections de gouttelettes.

**Comment et quand le porter ?** Le masque en tissu doit être porté en présence de toute personne autre que les membres d'une famille. Il doit couvrir le nez et la bouche jusqu'au dessous du menton. Les autorités sanitaires rappellent également que le lavage des mains doit être effectué avant et après le port du masque. Il doit être changé à un rythme lié à l'activité de la personne, jusqu'à la sensation de présence d'humidité.

**Sur le lavage** Le masque en tissu doit être lavé à 60 degrés pendant au moins 30 minutes

**La nature du tissu** Les autorités sanitaires insistent sur la nature du tissu devant servir de base à la fabrication du masque. Le but est double : le masque doit être conforme à la perméabilité de l'air – et donc, favoriser la respiration – et par ailleurs, protéger avec une filtration à hauteur de 70% des particules.

La norme de conformité AFNOR fait ainsi état de deux couches de tissus de 120 à 150 g/m<sup>2</sup>. On peut le peser.

Pour visionner cette étape de la fabrication :

<https://www.youtube.com/watch?v=krXe8PGMLok>